

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE « VETOOPHTALMO, 3181 ROUTE DE NEUFCHATEL 76230 BOIS-GUILLAUME »

Les Conditions Générales de Fonctionnements (CGF) du cabinet d'ophtalmologie vétérinaire, VETOOPHTALMO, sont consultables sur notre site internet (www.vetoopthalmo.fr)

Les actes effectués au sein de l'établissement de soins sont soumis aux présentes CGF.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

VETOOPHTALMO est un « cabinet vétérinaire médico-chirurgical » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires.

(https://www.veterinaire.fr/fileadmin/user_upload/Ressources_documentaires/Cahiers_des_charges_ESV/Arrete-esv.pdf)

Ophtalmologie vétérinaire
Docteur Augsburgers

Tel : 09 64 28 16 40

Mail : contact@vetoopthalmo.fr

Site Web : vetoopthalmo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi : accueil téléphonique de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous.

Le lundi les consultations ont lieu de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30 et du mardi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

- Personnel vétérinaire :

1. Docteur Anne-Sandrine AUGSBURGER : spécialiste en ophtalmologie vétérinaire (DESV), N° ordinal 13948
2. Docteur Jennifer ANNE : vétérinaire avec une pratique exclusive en ophtalmologie (CES + DE Toulouse), N° ordinal 25217
3. Docteur Anaïs CATHELIN : vétérinaire avec une pratique exclusive en ophtalmologie (CES + DE Toulouse), N° ordinal 29272

- Personnel non vétérinaire :

1. Madame Sophie LEUCHER : Auxiliaire vétérinaire (Echelon 3)
2. Madame Daphné BOUVATIER : Auxiliaire vétérinaire (Echelon 3)
3. Madame Louise MARRET : Auxiliaire vétérinaire (Institut Bonaparte, Echelon 3)

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations d'ophtalmologie vétérinaire :
 - o Examens de base : ophtalmoscopie directe et indirecte, tonométrie
 - o Examens complémentaires : gonioscopie, échographie à haute fréquence, rétinographie, exploration des fonctions visuelles (électro-rétinographie), dépistage des maladies héréditaires oculaires canines
- Dépistage des maladies héréditaires oculaires canines
- Chirurgies :
 - o Chirurgie des paupières (plasti-reconstruction des paupières)
 - o Chirurgie de la cornée (greffe et biomatériaux)
 - o Chirurgie du segment antérieur
 - o Chirurgie du cristallin
 - o Chirurgie du glaucome (laser par voie endoscopique)
 - o Chirurgie du segment postérieur
- Analyses biologiques : biochimie et hématologie

Le cas échéant, envoi en laboratoire extérieur avec accord du client.

- Anesthésies générales fixes ou gazeuses selon la nature des soins et les conditions de santé de l'animal.

Surveillance de l'anesthésie par oxymétrie-capnographie

- Ophtalmologie équine : consultations pour chevaux et poneys à la clinique équine du Moulin d'Ecalles-Estouteville. Pour les interventions chirurgicales, travail en collaboration avec l'équipe soignante de la clinique pour notamment l'anesthésie et les soins post-opératoires des chevaux.
- Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Pendant les horaires d'ouverture, la surveillance est assurée par les vétérinaires présents et par le personnel soignant.

Nous n'assurons une présence permanente au chevet des patients en dehors des heures d'ouvertures, mais des passages réguliers sont organisés chaque fois que nécessaire notamment le week-end.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Afin d'assurer un suivi optimum des soins, nous travaillons en étroite collaboration avec l'ensemble des vétérinaires traitants généralistes de la région.

ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Les espèces habituellement et occasionnellement traitées dans notre établissement de soins sont les chiens, les chats, des NAC et des animaux sauvages (cirque, zoo).

Les chevaux sont également traités mais la prise en charge s'effectue en dehors de l'établissement.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.

Pour chaque prestation proposée (soins ou chirurgie) un devis est établi et présenté au client lors de la consultation.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

LITIGES

En cas de litiges à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires de Normandie, 33 rue Fred Scamaroni 14000 CAEN - Tél. : 02 31 52 11 01

Email : cro.normandie@ordre.veterinaire.fr

En cas de litige relevant du code de la consommation, le client peut faire appel au Médiateur de la consommation. Pour cela, il convient de se rendre sur le site du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (www.veterinaire.fr)

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La compagnie d'assurance en charge de notre RCP est AXA France représentée par OFRACAR, 3 rue Georges Charpak BP 310, Parc Activite de la Vatine, 76136 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit

d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr : nom des titulaires de l'établissement de soins

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

CONTRAT DE SOINS

Un contrat de soins est établi pour chaque intervention chirurgicale qui pourrait vous être proposée pour votre animal.